

SCI Michel THOMAS

De: SCI Michel THOMAS <scimt@sfr.fr>
Envoyé: vendredi 8 avril 2022 17:22
À: 'Laurent MARTIGNON'
Objet: SCI Michel THOMAS : PV constat état des fontes
Pièces jointes: 20220408 16h49 220 boulevard de la villette 25.pdf; asl-statuts-2001.pdf

Bonjour Maître MARTIGNON,

A réception, je vous transfère le PV de constat établi à la demande de la SCI Michel THOMAS par la SCP JEZEQUEL GRUEL et associés.

Les dégâts constatés imposent une action soit directement auprès des co-propriétaires (SEQENS (ex France Habitation) et RIVP) soit auprès de l'ASL Flandre Sud.

Vous trouverez en pièce jointe les statuts de l'ASL dont l'article 2 page 17 précise l'objet.

Dans l'attente de pouvoir échanger à ce sujet,

Bien cordialement

Th. THOMAS